

COMMUNE DE LUGNY

PROCES VERBAL DU 10 AVRIL 2024

Département de Saône et Loire

L'an deux mil vingt-quatre, le dix avril à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), s'est réuni, en séance extraordinaire, le conseil municipal de la commune de LUGNY se tient sous la présidence de M GALÉA, Maire.
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 11, la séance est ouverte au public.

PRÉSENTS : Messieurs G.GALEA, F.ROUGEOT, P.GOURLAND, J.GAYET, J-C LALANNE, F.REDOUTEY.
Madame S.GOYON et Mme C.CHEVALIER

ABSENTS : P.POINT (POUVOIR à M.G.GALÉA), M T.THEVENARD (pouvoir F.ROUGEOT), Mme A. BLANC (absente, excusée sans pouvoir).

La séance a été ouverte sous la présidence de M GALÉA, maire, qui a déclaré les membres du conseil municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

M P.GOURLAND est désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil municipal.

1) APPROBATION DU PV DU 21/03/2024

M ROUGEOT dit ne pas l'avoir reçu.

Le PV est adopté à la majorité par 8 voix et 2 abstentions.

2) RECONDUCTION EMPLOI NON PERMANENT AGT TECHNIQUE

Délibération n°2024/026

M GALEA explique que c'est un agent que nous avons embauché comme prestataire pour le fauchage des routes et il propose de reconduire son contrat de huit mois, à partir de mai 2024.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

3) CRÉATION EMPLOI NON PERMANENT AGT TECHNIQUE ACCROISSEMENT TEMPORAIRE

Délibération n°2024/027

Pour absorber le surplus de travaux de printemps et ne pas se laisser prendre comme l'an dernier, un agent intérimaire a été embauché et le Maire propose de prolonger son contrat de 2 mois mais en CDD et non en intérim (raison de coût financier).
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

4) VENTE TERRAIN COMMUNAL AC 235 ET AC 237

Délibération n°2024/028

M GALEA rappelle que lors du dernier conseil on avait adopté le principe de vente des parcelles AC 235 et AC 237, avec la servitude d'une canalisation d'eaux pluviales. M GALEA propose que, si on se met d'accord sur un prix, l'acheteur deviendrait seul responsable de l'entretien et des réparations sur ces parcelles. M ROUGEOT demande à ce que soit prévu la possibilité pour la commune de faire des travaux sur cette canalisation. M GALEA demande à ce qu'on choisisse un prix.
Le prix de 10€ le m², l'entretien et la possibilité de travaux sont validés.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

5) RETRAIT DELIBERATION SUR TRANSFERT POUVOIR DE POLICE SPECIALE (pub extérieure au Président de la CCMT)

Délibération n°2024/029

M GALEA annonce que l'assemblée n'avait pas besoin de délibérer sur ce fait, les services de la Préfecture demandent à ce que ladite délibération soit retirée.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

6) DROIT DE PRÉFÉRENCE CTS JAILLET LAFERRERE

Délibération n°2024/030

La parole est donnée à M GOURLAND qui explique que les parcelles concernées se situent dans le bois de La Fa et que nous n'avons strictement aucune parcelle communale dans ce secteur. Nous avons eu le même cas pour d'autres parcelles l'an dernier. Il propose que l'on abandonne notre droit de préférence.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

7) PROPOSITION DE RETRAIT OU NON DE LA DÉLIBÉRATION PORTANT SUR LA CARRIÈRE DE LUGNY

Délibération n°2024/031

Pour répondre à M ROUGEOT qui a demandé le retrait de ces 2 délibérations, le Conseil doit voter.

M ROUGEOT dit qu'il a apporté des documents complémentaires et explique que l'arrêt de la carrière sur BURGUY et l'extension sur LUGNY n'ont pas été pris en compte par la COM-COM. Le maire met au vote la proposition de M ROUGEOT sur le fait d'annuler les 2 délibérations.

La proposition est rejetée à la majorité par 2 voix pour et 8 voix non.

M GALÉA rappelle qu'il a envoyé à chaque conseiller les documents du budget 2024. Il propose de lire les montants par chapitre pour le fonctionnement et par opération pour l'investissement et de reprendre point par point s'il y a des questions.

CHAPITRES BUDGETAIRES	Dépenses	CHAPITRES BUDGETAIRES	Recettes
011-Charges à caractère général	483 200,00 €	002-Résultat d'exploitation exporté	542 586,21 €
012-Charges de personnel	376 087,00 €	013-Atténuation de charges	4 900,00 €
014-Atténuation des produits	43 551,00 €	070-Ventes de produits de services	67 694,00 €
		073-Impôts et taxes & 0731	655 835,00 €
023-Virement à la section d'investissement	525 026,12 €	074-Dotations et subventions	195 665,00 €
042 Opération d'ordres entres sections	47 915,88 €	075-Autres produits de gestion courante	153 200,00 €
065-Autres charges de gestion courante	124 496,60 €	076-Produits financiers	1,00 €
066-Charge financières	19 049,61 €		
067-Charges exceptionnelles	400,00 €		
068-Dotations aux provisions	155,00		
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT-DÉPENSES	1 619 881,21 €	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT-RECETTES	1 619 881,21 €

INVESTISSEMENT

OPÉRATIONS BUDGETAIRES	Dépenses	CHAPITRES BUDGETAIRES	Recettes
OPFI-Opérations financières	250 904,58 €	OPFI-Opération financière	1 012 931,33 €
10- Equipement et matériel	0 €		
10001 Vie du Village	173 800,00 €	10001 Vie du Village	63 798,00 €
10004 Travaux Bâtiments	159 000,00 €	10004-Travaux Bâtiments	10 000,00 €
10007 Ecole	13 500,00 €	10007 Ecole	0,00 €
10011-Salle Evènementielle	9 500,00 €	10011-Salle Evènementielle	100 000,00 €
10013- Acquisition terrain	1 000,00 €		
10014-Accessibilité ADAP	0		
10044- Bâtiments Locatifs	140 000,00 €		
12-Extension de réseau	46 000,00 €		
39-Bois et Forêts	261 724,75 €	39-Bois et Forêts	0
51-Cimetière	3 000,00 €		
54-Mairie	29 300,00 €		
57-Voirie	214 000,00 €	57-Voirie	115 000,00 €
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT-DÉPENSES	1 301 729,33 €	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT-RECETTES	1 301 729,33 €

M ROUGEOT demande s'il est prévu la révision de la valeur locative du camping et du Bistrot St Pierre. M GALÉA répond que non. M ROUGEOT demande si la Trésorerie est au courant. M GALÉA dit que la régularisation est en cours, qu'il va rencontrer l'architecte avant la fin du mois et qu'il va régulariser l'extension du Bistrot et réaliser le plan d'aménagement du camping. Puis, il passera le dossier au SIVOM pour l'assainissement. M ROUGEOT dit que la valeur locative n'a pas été ré évaluée depuis 4 ou 5 ans et que la taxe foncière du camping aurait dû être plus élevée. Il fait remarquer ensuite que d'après lui les taxes foncières ont augmenté de 33% en 5 ans. M GALÉA répond que le conseil a décidé depuis plusieurs années de ne pas augmenter les taux d'imposition mais que nous n'avons pas le pouvoir de baisser les bases de calcul. Pour en revenir au budget proposé, M GALÉA nous informe que la Trésorerie nous déconseille de faire un emprunt. Puis, il est question d'une grosse somme (261 724€) mise en dépense d'investissement mais celle-ci n'est qu'une ligne d'écriture comptable mise pour équilibrer avec les recettes.

M GALEA met le budget au vote

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, par 8 voix pour et 2 voix contre.

9) BUDGET ANNEXE ST PIERRE 2024

Le budget Lotissement St Pierre 2024 est présenté et approuvé à l'unanimité, lequel peut se résumer ainsi :

Dépenses et Recettes de Fonctionnement à l'équilibre pour 45 632,00 €

Dépenses et Recettes d'Investissement à l'équilibre pour 20 250,00 €.

M GALEA rappelle qu'il ne s'est rien passé depuis le dernier budget et qu'il n'y a rien de changé par rapport à l'an passé. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Pavés Grande Rue : un administré a demandé si la commune pouvait lui vendre des pavés de la Grande Rue. Le Conseil a répondu que non car la commune pourrait en avoir besoin.
- Point sur les Commissions : La Commission scolaire s'est réunie vendredi 05/04, avec la directrice de l'école M PAGNOL, par rapport à la situation de l'école La Source pour faire le point sur les futures inscriptions possibles et harmoniser nos positions. Le cas d'un enfant en situation de handicap dont la maman souhaiterait qu'il mange à la cantine a été évoqué car il faut prendre en charge le salaire de son accompagnant. La commune est d'accord pour prendre à sa charge le salaire de cette personne à qui il faudra proposer un contrat de travail. M REDOUTEY fait remarquer le risque d'un « arrivage » important d'élèves, même après la rentrée de septembre, ce qui amène rait des effectifs importants dans nos classes mais pas assez pour justifier une ouverture de classe. M GOURLAND fait remarquer que les enfants venant de La Source sont surtout des enfants de maternelle et de CP qui habitent des communes de notre secteur scolaire et que notre seul pouvoir est de jouer sur les demandes de dérogations pour des enfants hors secteur. Par contre, nous avons reçu des demandes de dérogations pour des motifs de transport et de grands-parents qui seront à étudier par la Commission. La décision d'attendre la fin mai a été prise en accord avec la directrice de l'école.
- M GALÉA aborde le sujet de la Résidence Seniors, suite aux rumeurs que provoque le retard du début des travaux Il explique que c'est dû à un conflit entre Améthis et des employés mais surtout au fait qu'il y a encore trop d'eau dans le sol et que les « essais de plaques » ne sont pas bons.
- PLUi : M GALÉA dit qu'il va falloir demander des modifications du PLUi suite à des erreurs, ce qu'explique M ROUGEOT.
M GALÉA rajoute que pour le 2^{ème} lotissement, route de FLEURVILMILE, le permis de construire a été rejeté car ce ne sont pas les bons documents qui ont été fournis à la Préfecture. Le dossier va pouvoir être représenté au service instructeur mais M GALÉA fait remarquer qu'à chaque fois cela coûte 200€ à la commune et il va demander des plans plus grands à la COM-COM. Il déplore que ce soit les communes qui devront payer ces modifications du PLUi.
- Points de collecte : M GALÉA propose que l'on crée des points de collecte, c'est à dire des points de regroupement des poubelles. Certains se sont faits naturellement et il va falloir réfléchir à d'autres emplacements. M GALÉA propose de réunir la commission pour le PLUi et les points de collecte le vendredi 19/04.
- Décorations de Noël : M GALÉA annonce que l'équipe des Décorations de Noël se réunit le samedi 20/04 pour vérifier l'état des décorations et de mettre de côté celles qui ont besoin d'être nettoyées ou réparées. D'autre part, M GALÉA explique que nous avons de nouvelles guirlandes électriques et qu'il faudrait en poser dans les hameaux et qu'il serait intéressant que ce soit les habitants des hameaux qui repèrent les endroits propices. Il rappelle que nous avons 10 nouvelles prises à installer. Il demande à Mme Sarah GOYON si elle peut s'occuper du hameau de FISSY et qu'elle nous propose plusieurs emplacements et si elle peut voir pour le hameau de COLLONGETTE.

Fin de la séance 21h43

Prochain Conseil aura lieu le 15 mai 2024.

Le 1^{er} Adjoint,
P.GOURLAND

